



# État des droits humains en 2020

*Hausse de la criminalité - démantèlement juridique – Constantes violations des droits humains*

## RESUME

*© 19 janvier 2021*

# État des droits humains en 2020

*Hausse de la criminalité - démantèlement juridique – Constantes violations des droits humains*

## RESUME

*Sous la direction de Me Gédéon Jean*

**CARDH**

*Centre d'analyse et de recherche  
en droits de l'homme*

3, Rue Charlevoix  
Bourdon, Port-au-Prince Haïti  
(509) 28 11 79 44/36 10 69 09  
info\_cardh@yahoo.com  
www.cardh.org

© 19 janvier 2021

## I. Résumé de l'État des droits humains en 2020

1. Institué par le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) en vue de mieux comprendre l'évolution des droits humains et du processus de l'État de droit en Haïti, le rapport sur droits humains en 2020 se résume en sept points.
2. **Droits socio-économiques.** Vivant déjà dans la grande précarité, la population haïtienne a été considérablement affectée par la COVID-19, occasionnant la fermeture de nombreuses activités économiques et la réduction importante des salaires. Parallèlement, la monnaie nationale s'est largement dépréciée (23% en moyenne). En outre, les 27 millions de dollars mobilisés pour l'état d'urgence n'ont servi qu'à une nouvelle opération de corruption, et non au renforcement du système sanitaire fragile (70% de la population n'ayant pas accès aux soins de santé).
3. Les budgets 2019-2020 et 2020-2021 n'ont pas servi à l'amélioration des conditions de vie, mais s'inscrivent dans la logique de consolidation de la corruption et de gaspillage des deniers publics : explosion du service de la dette (14 milliards de gourdes en 2018 ; 20 milliards en 2019 ; 46 milliards en 2020) ; déficit budgétaire (42.9 milliards de gourdes). Les efforts de la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour l'appréciation de la gourde n'a pas eu le booste économique escompté, renforçant, au contraire, la précarité de la population déjà en difficultés. De plus, la hausse spéculaire du kidnapping a donné un coup de massue aux pauvres familles et à la « classe moyenne » devant verser de fortes sommes d'argent (jusqu'à 200 mille dollars américains) pour la libération d'un kidnappé.
4. **Graves violations des droits civils et politiques.** L'arrêté du 20 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire, ne suit pas l'encadrement défini par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention américaine relative aux droits de l'homme auxquels l'État haïtien est partie. La non-tenue des élections législatives et locales en 2017 et 2019, ainsi que celle d'octobre 2020 pour élire le 59<sup>ème</sup> Président de la république, est aussi une violation du droit de vote de la population consacré par le Pacte et la Convention susmentionnés, ainsi que des articles 134-2 et 239 de la Constitution et du décret électoral du 2 mars 2020.
5. Les brutalités policières (usage de la force, processus de création du SPNH, terreur du groupe Fantòm 509...), au moins 297 assassinats - dont 257 par balle-, 26 policiers tués (24 par balle et 2 assassinats), au moins 796 kidnappings, ainsi que la fédération G9 en fanmi e alye contrôlant au moins 35% du territoire électoral et l'organisation du kidnapping sur presque tout le territoire aggravent la violation des droits civils et politiques.
6. L'installation sur quasiment tout le territoire de cette organisation criminelle, disposant d'au moins huit sources de financements, explique un processus d'institutionnalisation de la criminalité.

7. **Érosion des acquis de l'État de droit.** Le dysfonctionnement du Parlement, provoqué par le Président Jovenel Moïse, et l'inexistence quasi-totale de la Justice consacrent l'érosion du processus de construction de l'État de droit en Haïti et anéantissent les acquis démocratiques post 86. Aujourd'hui, le Président s'approprie tous les pouvoirs de l'État. Il s'érige en Exécutif législateur, une violation du droit de vote des citoyens et des principes démocratiques, notamment la séparation et l'indépendance des pouvoirs de l'État. Il a pris 41 décrets et 120 arrêtés pour l'année 2020, dont trois portant sur : un nouveau code pénal (décret du 24 juin 2020) ; un Conseil électoral provisoire avec pour mission d'organiser un referendum pour amender la Constitution (arrêtés du 5 janvier 2021) ; un service d'intelligence (ANI) (décret du 26 novembre 2020).
8. **Situation des défenseurs des droits humains.** L'impunité atteint aussi les défenseurs des droits humains. Les dossiers de journalistes et dirigeants d'organisations de droits humains sont restés dans les tiroirs, avec la volonté de les bloquer.
9. **Police inefficace.** Faisant face à une crise interne (non-respect des règlements par une frange des policiers) et externe (extension des gangs armés sur tout le territoire, crise sociopolitique), la Police nationale d'Haïti (PNH) n'a pas les moyens matériels, humains, financiers et stratégiques pour remplir sa mission : « protéger et servir ». A titre d'exemple, l'institution a reçu des bailleurs de fonds pour la première et la deuxième année, respectivement 14.92% et 4.24% du budget d'investissement de son Plan stratégique de développement (PSD-PNH 2017-2021). Cette contribution assurément insuffisante et en diminution considérable illustre donc une Police au « rabais », comme l'a souligné l'ancien directeur général, Michaël Gédéon.
10. **Inexistence quasi-totale de la Justice.** A peine sortie du « lock » de 2019, la Justice a été obligée de fermer ses portes avec l'état d'urgence déclenché par la COVID-19. Puis, des grèves en cascade se sont succédé : juges, greffiers, commissaires du gouvernement. Parallèlement, la Cour d'appel n'a pas siégé. La situation carcérale a empiré. Des détenus meurent de faim et de maladies chroniques (cela est souvent caché). Ceux en attente d'être jugés sont de plus en plus nombreux (10.974). Les décès avoisinent 111. Dans certains centres, on pratique la torture physique et morale. À la « prison » de Mirogoâne, les détenus restent dans leur cellule durant toute la détention, y faisant même leurs besoins.
11. **Corruption.** L'état d'urgence a été une vaste opération de corruption durant l'année 2020. Trente contrats totalisant 27 millions de dollars américains ont été exécutés sans avis de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA). Aucune information n'a été fournie à la population sur ces-dits contrats.

**N.B.** *Le rapport au complet peut être sollicité, en écrivant à : [info\\_cardh@yahoo.com](mailto:info_cardh@yahoo.com) ou [direction@cardh.org](mailto:direction@cardh.org)*